**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

# A V I S  P U B L I C

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 10 novembre 2026 à 19h00, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de messieurs Denis Garant et Simon Garant.

**Nature et effets :**

Permettre une opération cadastrale consistant à créer un lot avec une profondeur moyenne de 48,79 mètres, alors que la profondeur moyenne minimale exigée est de 75 mètres, et avec des lignes latérales non perpendiculaires à la ligne avant.

**Identification du site concerné :**

Le lot 5 687 779, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 28, rang Saint-Michel.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À LAMBTON, CE 26e JOUR D'OCTOBRE 2026.**

**Yves Deslongchamps**
Directeur général et greffier-trésorier

## Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de messieurs Denis Garant et Simon Garant à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 26 octobre 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

2026/10/26
Date